



# Plan Communal de Sauvegarde

Acigné

---

23 mai 2011

- Cadre réglementaire
- La méthodologie
  - Le diagnostic des risques
  - L'inventaire des moyens
  - L'organisation et les missions
  - L'information à la population
- La rédaction

- La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 impose la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour les communes disposant :
  - D'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN) approuvéou
  - D'un Plan Particulier d'Intervention (PPI)

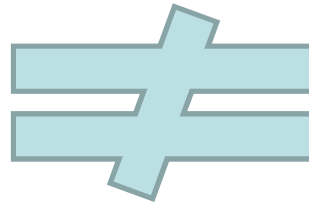
- Le PCS doit être adapté aux moyens de la commune.
- Le décret d'application de la loi de modernisation de la sécurité civile fixe le contenu du PCS.

- Le PCS s'inscrit dans le dispositif ORSEC, il en est le maillon local.
- L'objectif du PCS est de préparer les collectivités locales et les populations aux risques majeurs.

- Une crise se caractérise par 3 phases :
  - L'urgence : quelques heures à quelques jours
  - La post urgence : quelques jours à quelques semaines
  - Le retour à la normale : quelques mois à quelques années
- Le but du PCS est d'accompagner la population tout au long de ce processus.

- Le PCS n'a pas pour objectif l'organisation des **Secours** mais l'organisation de la **Sauvegarde**;

### SECOURS



### SAUVEGARDE

Pompiers, Gendarmes,  
Sécurité Civile, ...

Protéger, soigner,  
évacuer ...

Agents communaux,  
Municipalité.

Informé, alerter, assister, ...

- Le diagnostic des risques
- L'inventaire des moyens
- Le Poste de Commandement Communal et les missions
- L'information à la population



- Le diagnostic des risques s'appuie sur divers documents :
  - Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)
  - Le Dossier Communal Synthétique (DCS)
- Ces documents recensent et décrivent les risques majeurs auxquels la commune est exposée.

- L'inventaire des moyens humains et matériels
- Il est nécessaire de connaître l'ensemble des moyens mobilisables en cas de crise pour :
  - Diffuser l'alerte
  - Maintenir l'information avec la population
  - Accueillir les sinistrés
  - ...

- Le Poste de Commandement Communal et les missions
  - En cas de crise le Poste de Commandement Communal doit coordonner les actions en cours et à réaliser
  - Pour cela les missions que devront réaliser les agents municipaux doivent être définies en amont et en accord avec les services de secours

- L'information à la population
  - Permet de préparer la population en cas de crise
  - Détaille les consignes à suivre
- Différents supports
  - Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
  - L'affichage public
  - L'Information aux Acquéreurs et Locataires (IAL)
  - ...

- Le PCS doit être un outil **facile d'utilisation** qui permet d'apporter une **réponse rapide et efficace** à des évènements de sécurité civile.
- Le PCS se compose de 5 parties :
  - Le Préambule
  - L'Organisation Communale
  - Les Fiches Missions
  - Les Annexes
  - Le DICRIM

- Le Préambule définit :
  - Les modalités de déclenchement du PCS : règlement d'alerte
    - Nature de la crise (risques météo, industriels, ...) et le niveau d'alerte (jaune, orange, rouge, ...)
    - Population menacée
    - Moyens de diffusion de l'alerte
  - Les procédures de maintien opérationnel
    - Mise à jour des fiches
    - Diffusion de l'information sur les Risques Majeurs
    - Exercices de simulation

- L'Organisation Communale
- La gestion de crise passe par la mise en place d'un Poste de Commandement Communal (PCC)
  - Définition des cellules et de leurs représentants : élus et personnels
  - Définition des missions pour chaque cellules

- Les fiches missions définissent les modalités d'action de la commune :

QUI fait QUOI et COMMENT ?

- Elles sont regroupées par cellules et renvoient aux annexes



- Les Annexes regroupent l'ensemble des informations et documents nécessaires à la réalisation des missions.
  - Les Annuaires
  - Les Listings (moyens : humains et matériels)
  - Les Formulaires : main courante, arrêtés municipaux, ...

- Le DICRIM s'appuie sur le diagnostic des risques et sur les documents de la préfecture (DDRM, DCS)
  - Explique l'organisation des secours en France (dispositif ORSEC)
  - Définit le Signal National d'Alarme
  - Décrit les risques
  - Donne les consignes à suivre et les gestes à éviter